



Flexibilité pluriannuelle....

Le 28 janvier, a eu lieu la première réunion de réouverture des négociations sur le Compte Épargne Temps Collectif Négatif. Une deuxième réunion est programmée le 6 février à Paris.

Si, en fin d'année dernière, aucune organisation syndicale n'avait accepté de signer cet accord, il semble qu'aujourd'hui ce ne soit pas pareil. Les élections professionnelles étant passées et la crise étant en place, la latitude pour faire passer un mauvais coup s'en trouve ainsi nettement agrandie.

Il est nécessaire de bien se rendre compte des enjeux de cette négociation. Ce que la direction appelle pudiquement le Compte Epargne Temps Collectif Négatif n'est en fait qu'une flexibilité pluriannuelle. Avec l'accord 35 heures, elle avait déjà acquis à nos dépens la flexibilité annuelle, pouvant ainsi faire travailler plus ses salariés à certaines époques de l'année et moins à d'autres et cela afin d'augmenter ses bénéfices. Qu'importe la détérioration de la qualité de la vie familiale et sociale de ceux-ci du moment que les dividendes affluent ! C'est ainsi toujours aux mêmes de faire des efforts pour le plus grand profit d'une minorité.

MAIS CELA NE LEUR SUFFIT PAS :

Pour la direction, pourquoi se limiter à une année quand cela serait encore plus rentable sur plusieurs ? Elle propose ainsi, en cas de baisses d'activités, que les salariés puissent rester chez eux et cela sans perte de salaire. Pas trop mal pour l'instant ! Cela était d'ailleurs possible dans l'accord 35 h. au cas où le salarié n'aurait pu faire son attendu indépendamment de sa volonté. C'est légalement possible et largement employé avec les absences indemnisées en cas d'accident afin d'éviter les arrêts de travail.

Où le bât blesse, c'est que dorénavant le salarié devra ces jours à l'entreprise, qui lui les fera prendre les années suivantes. Ce système existe déjà dans d'autres pays d'Europe et cela ne les empêche pas de chômer !

Si tous les salariés sont potentiellement touchés par ces mesures, on sait que ce sera encore une fois ceux des ateliers de fabrication qui les subiront le plus ; eux qui ont déjà les plus mauvaises conditions de travail, ainsi que la vie familiale la plus perturbée.

L'année où il faudra travailler plus, ce sera, pour la plupart des cas, les samedis, les dimanches et les jours fériés. Cela ne va pas améliorer la santé des travailleurs, ni leur vie privée. Alors que les augmentations de productivité ont déjà détérioré leurs conditions physiques et que la charge mentale devient très lourde, on en remet plus.

Pour sortir de la crise, c'est de clients dont on a besoin, pas d'actionnaires plus grassement rémunérés. **C'est dans une augmentation du pouvoir d'achat que se trouve la réponse !**

D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT POUR FAIRE FACE À CETTE BAISSÉ D'ACTIVITÉ :

- **Profitions de cette période pour accentuer les formations. Une meilleure formation sera bénéfique à tout le monde :**
 - aux salariés par l'acquisition et la reconnaissance de nouvelles compétences,
 - à l'entreprise par l'amélioration de la qualité et de la productivité qui en découle.
 - La cgt revendique que 10% du temps de travail soit consacré a la formation professionnelle,
- **Commençons par ne plus travailler les samedis, cela réduira l'activité et améliorera les conditions de travail !**
- **Si des périodes de chômage deviennent inévitables, qu'elles soient rémunérées à 100 %. Michelin, dans le passé, où sa situation financière était moins bonne, avait bien indemnisé le chômage à 75 %. Il a désormais les moyens de faire mieux !**

Ces propositions ont été faites par la CGT à la direction qui ne veut pas les prendre en compte ! Il est clair que son but n'est pas de passer une mauvaise période, mais de profiter de celle-ci. Elle veut délibérément payer le chômage au minimum légal pour faire pression sur les organisations syndicales afin d'avoir une signature. Elle connaît très bien la faiblesse du pouvoir d'achat de ses salariés puisqu'elle en est la fautive. Le tout étant de commencer à établir la flexibilité pluriannuelle pour le plus grand profit des actionnaires. Une fois la main mise dans l'engrenage, nul ne doute que celle-ci va s'accroître dans le futur.

Cette flexibilité accrue aura également des effets néfastes sur l'emploi,

LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION SONT INACCEPTABLES !

Les signer donnera une lourde responsabilité aux organisations syndicales signataires. Si les spéculateurs ont déjà une culpabilité évidente dans cette crise et la misère qui en découle, comment qualifier ceux qui en plus profitent de la situation pour l'aggraver.

**Il est impératif de s'opposer à de telles mesures. C'est la responsabilité de tous.
Il faut que les salariés s'en emparent et fassent connaître leur avis.**

**Eux seuls sont aptes à imposer d'autres solutions plus respectueuses de l'être humain.
Rien de bon ne se fera sans le personnel concerné !**

**Même si le 29 janvier a été une grande réussite,
une très bonne journée de mobilisation et de luttes
en France et chez Michelin,
il faut continuer et amplifier la mobilisation
sans plus attendre**